



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **8 novembre 2010**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour logements, place et parking, route de Meinier à Vandœuvres

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement de F 330 000 pour l'étude et l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction de nouveaux immeubles locatifs, d'une place et parking, route de Meinier.

Ce montant comprend les indemnités, les prix et mentions aux concurrents, les indemnités aux membres du jury, les honoraires de l'organisateur, les frais de cadastre et documentation, la maquette, les honoraires de géomètre, du notaire, du photographe pour les archives et publications, les frais de secrétariat, les annonces dans la FAO et journaux professionnels, les frais d'héliographie et de reproduction, les frais de la cérémonie de remise des prix et exposition.

L'investissement ci-dessus est financé par la trésorerie courante, il ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 17 décembre 2010.

Vandœuvres, le 17 novembre 2010

La Présidente du conseil municipal
Véronique CHRISTE